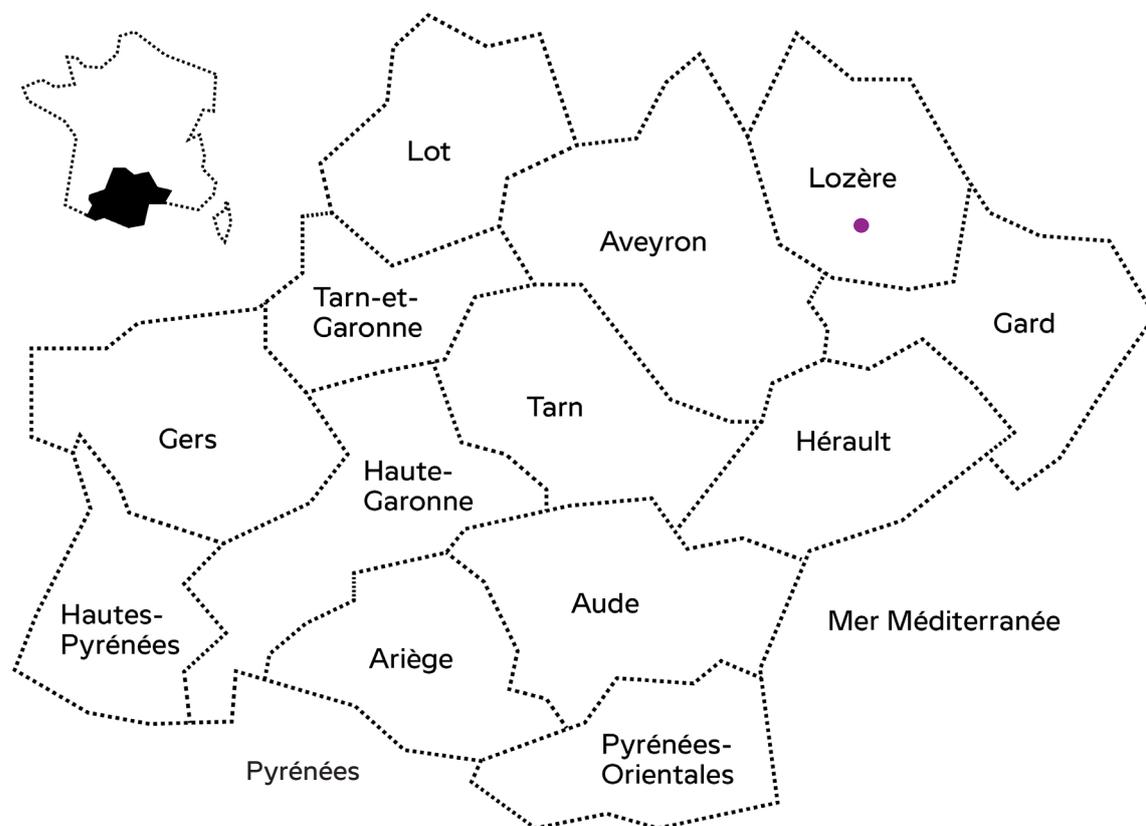




APPEL À PROJETS

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

GORGES DU TARN CAUSSES
(LOZÈRE)



INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, des résidences pilotées par Occitanie films se déploient en région, grâce au soutien de la DRAC Occitanie et de la Région Occitanie.

En découvrant les lieux, en y passant du temps en immersion, en rencontrant les habitants, l'artiste porte un regard singulier, sensible et personnel sur le territoire, qu'il partage avec les publics.

Chaque résidence est ainsi l'occasion d'accompagner le geste d'un-e artiste, de sensibiliser des publics très divers au cinéma et au processus de création, de poser de nouveaux regards sur des lieux et des décors, de dialoguer avec d'autres films tournés sur les territoires, de tisser des liens avec leurs habitants et leurs acteurs culturels.

Autour de ces principes communs, chaque résidence est unique.

Une petite collection de films et autres objets cinématographiques se constitue ainsi au fil des projets, parmi lesquels : *País de flors*, poème botanique réalisé par le Collectif KOVisuel à la Maison du Parc national et de la Vallée de Luz Saint Sauveur (65), *Amours sourdes*, la correspondance de Clara Petazzoni avec le film *Serre moi fort* de Mathieu Amalric sur le territoire de la Communauté de communes Cagire-Garonne-Salat (31), *La recette animée* par Chloé Sorin à Beaumont de Lomagne (82), les peintures cinématographiques des paysages des Albères de Samuel Brien (66), *Lena de Nogaro*, tourné par Lou-Anna Reix au coeur de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (32) et *Salles exquisas*, une expérience collective de cinéma menée par Juliette Achard dans cinq salles de cinéma de Cauvaldor, au nord du Lot (46).

Occitanie films lance ici un nouvel appel à projets en partenariat avec la commune Gorges du Tarn Causses, en Lozère, autour du thème : **Sainte-Énimie, une cité médiévale entre hier et demain.**

SYNTHÈSE INFOS PRATIQUES

■ DOMAINE ARTISTIQUE

Réalisateur·trice ou collectif dans le champ du cinéma-audiovisuel

■ LIEU

À partir d'une base établie à Sainte-Énimie, la résidence pourra rayonner dans des communes avoisinantes.

■ CALENDRIER

Trois jours de repérages en avril 2024 puis autres périodes modulables entre avril et juillet 2024 pour une durée totale de 8 semaines.

■ DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

28 février 2024

■ RÉMUNÉRATION DE L'ARTISTE

10 000 € TTC (le matériel audiovisuel et l'éventuelle participation de collaborateurs extérieurs sont inclus)

■ CONDITIONS D'ACCUEIL

Un repas par jour, l'hébergement, ainsi que les déplacements entre le domicile de l'artiste et le lieu de résidence, incluant les déplacements sur le territoire, seront pris en charge par la commune (sur justificatifs de dépenses).

■ PRÉ-REQUIS

Être véhiculé est impératif pour cette résidence.

ENJEUX ET CONTEXTE

■ CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

La DRAC Occitanie impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une oeuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire. La Résidence de Territoire est une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, et plus précisément d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en oeuvre ». La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics.

■ LES PARTENAIRES

Cette résidence, proposée grâce au soutien de la DRAC, est mise en oeuvre dans le cadre d'un partenariat entre :

- **La commune de Gorges du Tarn Causses** : <https://www.gorgesdutarn-causses.fr/>

Gorges du Tarn Causses est une commune française située dans le département de la Lozère et la région de l'Occitanie. De statut administratif commune nouvelle, elle est issue du regroupement en 2017 des communes de Sainte-Énimie, Montbrun, et Quézac. Cette nouvelle entité s'étend sur 144,2 km² et compte 905 habitants.

Sur les pentes d'un canyon creusé par les gorges du Tarn, Sainte-Énimie étage ses massives demeures de calcaire au pied d'un ancien monastère bénédictin dont subsistent une chapelle et une salle capitulaire. Cité médiévale tout en vieilles ruelles pavées et en passages voûtés, parsemée de larges escaliers et de terrasses, Sainte-Énimie est labellisée "Plus beaux villages de France". À ses pieds se trouve la source de Burle qui aurait guéri, selon la légende médiévale, la princesse mérovingienne Énimie de la lèpre. Elle aurait fondé le monastère autour duquel le village s'est développé.

La commune historique de Sainte-Énimie est composée de très nombreux bourgs et hameaux. Ceux qui se trouvent dans les gorges du Tarn ont souvent la particularité de posséder un château encore sur pied ou des maisons semi-troglodytiques, alors que les autres, sur le causse de Sauveterre, ont la particularité d'avoir gardé leurs fonctions de fermes, principalement ovines.

La commune historique de Quézac se trouve à la jonction des trois zones géologiques du sud Lozère : les crêtes et vallées schisteuses des Cévennes, pays du châtaignier, au sud ; le massif granitique du Mont-Lozère aux pâturages bovins à l'est ; et les plateaux calcaires aux steppes d'agro-pastoralisme des grands causses Méjean et Sauveterre, à l'ouest. Quézac est aussi connue pour son eau minérale gazeuse « Quézac » dont la source Diva se trouve sur la commune.

Perché sur son éperon rocheux, Montbrun est un village médiéval aux rues montantes et étroites qui serpentent en escaliers, sous des passages voûtés. Certains de ces éléments ont subsisté : portails, angles semi-circulaires, vestiges du château, ouvertures romanes, linteaux gothiques, embrasures moulurées.

En termes de dynamique de village, la commune Gorges du Tarn Causses regroupe un certain nombre de structures publiques et associatives dont une école maternelle, une école élémentaire et un collège situé dans les hauteurs du village de Sainte-Énimie ainsi que de nombreuses associations culturelles, artistiques et sportives. A savoir que le collège, constitué de deux classes, se situe dans une partie du monastère de Sainte-Énimie.

• **Occitanie films** : www.occitanie-films.fr

L'Agence Occitanie films a pour mission de favoriser le développement du cinéma et de l'audiovisuel en région. En lien avec ses deux tutelles, la Région Occitanie et le Ministère de la Culture, elle attire et accueille les tournages de films, anime la filière professionnelle, diffuse les films liés au territoire, mène des actions d'éducation à l'image et assure le rôle de Pôle régional d'éducation aux images.

LA RÉSIDENCE

■ CHAMP ARTISTIQUE

Cinéma-audiovisuel

La forme d'expression est libre : elle pourra relever d'une approche documentaire, fictionnelle, expérimentale, en prise de vue réelle et/ou en animation, et prendre la forme d'un petit film, de capsules vidéos, de simples séquences de travail et/ou montages, d'installation rassemblant différents types de supports...

■ THÉMATIQUE

Sainte-Énimie, une cité médiévale entre hier et demain

Cette résidence accueillie par la commune Gorges du Tarn Causse est l'opportunité de porter un regard artistique et sensible sur ce village ; il s'agira pour les artistes d'explorer la façon dont ce territoire empreint d'une histoire forte peut se transformer en décor de cinéma et être générateur de récits, fictionnels ou non, d'ici ou d'ailleurs, à la lisière entre hier et demain.

Afin de nourrir la réflexion et l'imagination des artistes, voici quelques références de sites patrimoniaux ayant servi de décors pour différentes fictions, en Lozère et ailleurs en Occitanie, et qui ont été détournés pour incarner d'autres lieux à d'autres époques :

- La commune Gorges du Tarn Causses a donc eu l'occasion d'accueillir des tournages, notamment celui de *Michael Kohlhaas*, d'Arnaud des Pallières, dont certaines scènes ont été réalisées au Domaine des Boissets.

- L'Abbaye de Fontfroide (Aude) ou la chapelle d'Aumelas (Hérault) : dans le film *L'Ami, Saint-François d'Assise*, réalisé par Renaud Fely et Arnaud Louvet, ces édifices représentent en fait un lieu religieux dans l'Italie du XIII^{ème} siècle. L'Abbaye est aussi un tribunal parisien du XV^{ème} siècle dans *Le Dernier duel* de Ridley Scott.

- La commune de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) représente la ville de Saint-Malo en 1942 dans la série *Toute la lumière que nous ne pouvons voir* (*All the light we cannot see*) et Paris à la fin du XVIII^{ème} siècle pour le téléfilm co-réalisé par Julie Gayet consacré à Olympe de Gouges.

- Les communes de Navacelles, Rogues (Gard) représentent des lieux de vie dans un espace temps et géographique non déterminés dans *Cornélius, le meunier hurlant* de Yann Le Quellec, dans lequel on retrouve aussi la forteresse de Salses (Pyrénées-Orientales) devenue, le temps du film, un hôpital psychiatrique.

Ces quelques exemples reflètent la façon dont les réalisateur·trice·s peuvent utiliser des lieux au service de l'histoire racontée, et dont le décor de cinéma est porteur d'un monde imaginaire pour les spectateur·rice·s.

Par ailleurs, la Lozère a accueilli plusieurs films qui y sont tournés chaque année, en voici une liste non exhaustive :

<https://lozere.fr/la-lozere-au-cinema-moteur.html-0>

Éléments de contexte liés à la thématique

Bercé par le cours du Tarn, le village de Sainte-Énimie est un témoin séculaire de l'histoire française. Nommé à partir de la princesse Mérovingienne Énimie, ce village recèle des histoires captivantes, dont celle de la princesse, qui, souffrant d'une lèpre incurable a trouvé un remède dans l'eau d'une source locale. À la suite de cette guérison, elle décide de consacrer sa vie à l'Église, créant ainsi le premier monastère du village. Sur ces vestiges historiques s'érige aujourd'hui le village de Sainte-Énimie, où se mêlent passé et présent.

Aujourd'hui la commune Gorges du Tarn Causses a le souhait de valoriser ce patrimoine avec l'idée qu'il puisse être vivant tout au long de l'année et ouvert aux publics. Cette résidence s'inscrit donc dans la continuité de cette réflexion.

À ce titre, le monastère de Sainte-Énimie est actuellement au cœur d'une dynamique de projet. Un groupe de travail composé d'élus, de techniciens, d'acteurs du territoire du monde culturel et associatif ainsi que d'habitants de la commune, a été constitué pour définir un ou plusieurs scénarii quant à la future destination culturelle du site, avec l'objectif de soutenir un développement économique, équilibré et durable et d'encourager l'accueil et le développement de lieux favorisant la rencontre et la cohésion sociale sur le territoire.

Une partie du monastère accueillant le collège de Saint-Énimie, un projet éducatif et pédagogique a été élaboré pour l'année scolaire 2023-2024 en parallèle de ce projet de valorisation.

Une synthèse de ces travaux pourra être mise à la disposition de l'artiste à titre informatif.

Le monastère est actuellement fermé au public, seule la salle Pujols fait l'objet d'ouvertures temporaires au public. La totalité de l'édifice est concerné par une opération de préservation et de restauration du bâti, y compris la salle Pujols. L'accès au monastère durant la résidence sera soumis à l'approbation du Maître d'œuvre, du coordonnateur SPS et des entreprises intervenantes.

À noter que des ressources locales (archives départementales, iconographies, études architecturales et historiques...) pourront être mises à disposition de l'artiste sélectionné, sur simple demande, et seront à consulter sur place.

Autres ressources potentielles : les archives de films amateurs de l'Institut Jean Vigo (Perpignan) qui sont des mémoires visuelles de la vie de ces territoires.

■ OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA RÉSIDENCE

Il s'agit d'une résidence d'action culturelle où l'artiste est amené à développer un travail de création participative, en impliquant au maximum la diversité des publics et des habitants du territoire (à différencier d'une résidence de création basée sur un projet de l'artiste préexistant au contexte).

La création cinématographique, quelle que soit l'entrée choisie, devra permettre d'offrir des espaces d'expression pour les publics rencontrés et d'ouvrir à la réflexion et à la construction de l'esprit critique autour de la thématique.

La résidence sera composée :

- Des temps de création de l'artiste (ou du collectif)
 - Des temps d'action culturelle : participation des publics au processus créatif, ateliers pratiques de nature à alimenter la création, rencontres avec des personnes ressources, collectes de témoignages etc. Des temps de partage des étapes de travail avec les publics seront organisés et pourront se dérouler dans différents lieux du territoire et sous différentes formes.
 - Des temps de projection : séances de cinéma présentées par l'artiste, en lien avec la résidence et sa thématique.
 - Des temps de travail et de préparation autonomes de l'artiste
 - Un moment de restitution finale dont la forme sera déterminée en fonction du projet
- NB : le projet peut intégrer la participation ponctuelle de collaborateurs (scénariste, preneur-euse de son, monteur-euse, par exemple)

NB : le projet peut intégrer la participation ponctuelle de collaborateurs (scénariste, preneur-euse de son, monteur-euse, par exemple)

■ LES PUBLICS

L'éducation artistique et culturelle étant au cœur de cette résidence, des propositions de participation seront à construire avec différents types de publics.

Pistes de publics et structures implantées sur le territoire avec qui il peut être envisagé de travailler (il ne s'agit pas de travailler avec tout le monde, mais de cibler certains de ces publics, en fonction de ce qui fait sens pour le projet) :

- Le public scolaire : écoles élémentaires de territoire et un collège.
- Hors-temps scolaires : un centre de loisirs, des clubs de sport, des ateliers artistiques, un centre d'activités de pleine nature

Avec le grand public : groupes d'habitant.e-s volontaires de tous âges et de tous milieux socio-économiques de ce territoire rural.

Avec les associations culturelles (Énimie BD, Cineco, La Nouvelle dimension, etc.)

Avec les seniors : relais des clubs du 3ème âge et 2 EHPAD (à Florac et Ispagnac).

Il est attendu de l'artiste ou de l'équipe artistique des propositions de travail avec certains de ces publics dans la candidature afin d'appréhender ses centres d'intérêt et motivations.

■ ACCOMPAGNEMENT DE L'ARTISTE

Un comité de pilotage réunissant l'artiste (ou le collectif) et une personne référente pour chacun des partenaires permettra d'affiner le projet dans une logique de co-construction et de prise en compte du contexte.

L'artiste (ou le collectif) sera plus spécifiquement accompagné par :

- La commune de Gorges du Tarn Causses en ce qui concerne la coordination sur place du projet : la mise en relation avec les publics et les structures locales, les partenaires, les habitants, le suivi de la résidence au quotidien, la logistique et l'organisation pratique des temps de travail, de diffusion, de rencontres et de restitution.
- Occitanie films en ce qui concerne la coordination générale du projet, les prolongements à la résidence en termes de diffusion

■ CRITÈRE DE SÉLECTION

- Qualité, originalité et faisabilité du projet à la fois du point de vue artistique et du point de vue de l'action éducative et culturelle.
- Ancrage territorial : approche et prise en compte du contexte et des spécificités du territoire.
- Une attention particulière sera apportée à l'approche sensible, personnelle et artistique proposée par le-la réalisateur-trice (ou collectif). En découvrant ces lieux, en y passant du temps en immersion, en rencontrant les habitants, il ou elle portera un regard singulier sur ce territoire, qu'il ou elle partagera avec les publics.
- La notion de transmission étant une composante essentielle de cette résidence, le désir de l'artiste de fédérer autour de sa présence, de « faire ensemble », d'échanger par la création, la diffusion et la pratique artistique sera pris en compte. En termes de savoir-être, une qualité d'écoute et une aptitude à s'adapter et à interagir avec son environnement social seront également appréciées.

■ CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉSIDENCE

Trois jours de repérages en avril 2024 en amont de la résidence, puis d'autres périodes modulables, pour une durée totale de 8 semaines, entre avril et juin 2024.

■ LES CONDITIONS DE RÉSIDENCE

- La rémunération de l'artiste est de 10 000 € TTC (le matériel et l'intervention potentielle de collaborateurs sont à la charge de l'artiste)
- Transports et repas :
Hébergement : mise à disposition d'un hébergement individuel pour l'artiste (ou le collectif) par la Commune de Gorges Tarn Causses. Prise en charge par la commune (sur justificatifs de dépenses) : un repas par jour ainsi que les déplacements entre le domicile de l'artiste et le lieu de résidence, incluant les déplacements sur le territoire.

POUR CANDIDATER

■ CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Publication AAP : 25 janvier 2024

Date limite de participation : 28 février 2024

Pré-sélection des projets : 15 mars 2024

Entretiens oraux des candidats finalistes : 27 mars à Montpellier

Communication du choix final : 3 avril 2024 au plus tard

■ JURY

Représentant·e de la DRAC Occitanie

Représentant·e d'Occitanie films

Représentant·e de la Commune de Gorges du Tarn Causses

Représentant·e du programme Petites Villes de Demain

Représentant·e de l'association Énimie BD

Représentant·e de l'association Cineco

Un artiste lauréat d'un précédent appel à projets de résidence

■ PIÈCES A FOURNIR

- Présentation du parcours et de la démarche générale de l'artiste
- CV et réalisations précédentes
- Note d'intention rédigée sur le projet (5 pages maximum) qui précise : la manière de s'approprier la thématique, la forme artistique et le projet d'actions avec les publics envisagés.

Il est attendu un projet précis, concret et réalisable, même si des réajustements seront bien évidemment opérés en lien avec le contexte et le territoire.

Le dépôt du dossier se fait exclusivement en format numérique à l'adresse :

amelie@occitanie-films.fr

■ CONTACT

N'hésitez pas à prendre contact pour toute question concernant la constitution de votre candidature avec Amélie Boulard, Chargée de l'éducation aux images à Occitanie films : amelie@occitanie-films.fr / 06 02 71 27 74